

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 29 juin 2022

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Marie-Laure CHEVALLIER – Isabelle DAILLE – Catherine FAIVRE – Isabelle GEINDRE – Berthe-Ange LAUDET – Claire PEREZ – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Mohamed AZOUAGH – Pierre-Louis BESSON – Benoît CHIRON – Franck EGARD – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Luis-Michel RODRIGUEZ – Laurent TOCHON – Bruno STELLIAN

Excusés :

Thierry DUBOIS donne pouvoir à Bruno STELLIAN
Antoine FATIGA donne pouvoir à Catherine FAIVRE
Laurence FRANCAERT donne pouvoir à Brigitte BOCHATON
Cyril MONIOT donne pouvoir à Benoît CHIRON
Céline MITHIEUX donne pouvoir à Claire PRESCHOUX
Fabien OLKOWICZ donne pouvoir à Isabelle GEINDRE
Julien BOURGEOIS
Eva CAPIZZI
Julien ROUTIN

Brigitte Bochaton invite le Conseil Municipal à :

- désigner le secrétaire de séance : **Mathias LEBLOIS**
- approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
- autoriser Madame le Maire à ajouter une question à l'ordre du jour concernant la décision modificative budgétaire n°1 :
 - en fonctionnement, inscription de la somme de 122 € au chapitre 67 « *autres charges exceptionnelles* » correspondant au remboursement partiel d'une concession dans le cimetière communal ; cette somme sera prélevée du chapitre 022 « *dépenses imprévues* »
 - en investissement, éclatement des paiements au SDES pour enfouissement des réseaux sur des articles budgétaires différents selon qu'il s'agit des réseaux éclairage public, France Télécom ou électricité : il convient donc de créditer l'article 2041582 « *autres groupements – bâtiments et installations (SDES)* » de 26 050 € qui seront prélevés sur l'article 21534 « *réseaux d'électrification* » pour les opérations Revel/Chaney et chemin de Jacob pour le réseau électricité.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n°1.

ORDRE DU JOUR

1. Demande de participation financière au SDES pour le renouvellement de l'éclairage public et rétrocession des CEE

Marie-Laure Chevallier signale qu'au vu des consommations d'éclairage public et dans le cadre de notre politique communale de passage de l'ensemble de notre parc en led, il convient de remplacer 200 lanternes encore en Sodium Haute Pression (SHP) par des leds. Le coût estimatif de ces travaux est de 145 833 € HT.

Pour ce faire, la commune sollicite l'aide financière du SDES et précise qu'elle lui rétrocède les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) associés à ces travaux.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise **Madame le Maire** à demander la participation financière au SDES la plus importante possible pour le renouvellement de l'éclairage public et à signer la convention d'assistance à la valorisation des CEE.

2. Développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques en Savoie (bornes IRVE) : signature de 2 conventions de contractualisation avec le SDES

Arrivées d'**Isabelle Daille** à 19h10 et de **Laurent Tochon** à 19h15.

Pierre-Louis Besson précise que le SDES finalise actuellement un schéma directeur de développement des IRVE ouvertes au public ; il permettra de construire une vision collective des besoins de développement des IRVE sur la Savoie pour un maillage cohérent avec les besoins en termes de mobilité électrique.

Pour ce faire, le SDES a réalisé auprès de toutes les collectivités de Savoie et d'organismes publics et parapublics une enquête qui révèle la demande d'une centaine de bornes supplémentaires de la part des collectivités dont 75% de bornes accélérées et 25% de bornes rapides.

Pierre-Louis Besson ajoute que le SDES propose de coordonner et de mutualiser les opérations de maîtrise d'œuvre du projet (phase étude), de recherche des subventions, de réalisation des travaux et de mise en exploitation de la borne dans le réseau *eborn*.

A cet effet, le SDES va lancer un marché à bons de commande de fourniture et de pose de bornes.

Catherine Faivre demande qui aura la propriété des bornes, quel sera le coût pour la commune et quelles seront les recettes.

Beaucoup de questions qui ce soir resteront sans réponse, raison pour laquelle **Brigitte Bochaton** précise que pour l'instant, il s'agit d'une phase d'étude concernant la masse sur l'agglomération et leur répartition dans les communes. Le schéma directeur sera finalisé en fin d'année pour mailler le territoire.

Benoît Chiron est très intéressé par cette thématique, il est nommé élu référent. Il pense que les bornes doivent être rapides ou ultra-rapides pour être attractives.

Brigitte Bochaton précise qu'il est important d'avoir un référent qui s'y connaisse pour la suite de ce dossier pour lequel nous devons rester très vigilants.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de confier ce dossier au SDES et autorise **Madame le Maire** à signer une convention d'occupation du domaine public et une convention de mandat avec le SDES pour le projet de schéma directeur de développement des IRVE ouvertes au public.

3. Révision des tarifs des services périscolaires et extrascolaires au 1^{er}/09/2022

Olivier Marmet rappelle que les commissions vie scolaire et petite enfance/jeunesse se sont réunies le 7 juin dernier pour aborder deux points :

- La révision des tarifs des services périscolaires et extrascolaires au 01/09/2022 face à l'inflation en cours, à la hausse du point d'indice impactant les salaires des animateurs et à l'annonce d'une hausse exceptionnelle, fondée sur la théorie de l'imprévision, de ses tarifs de 8.5% par Leztroy, notre prestataire de fourniture de repas pour La Dorade.

Olivier Marmet précise que 20 % des familles ont un QF en dessous de 900, 30 % des familles sont entre 900 et 1400 et 50% des familles sont supérieures à 1400. Il précise que cette augmentation pour les familles ne compense pas l'augmentation total du coût et que les familles modestes bénéficient toujours d'un tarif très bas.

A l'unanimité le conseil municipal décide de la révision au 1^{er}/09/2022 des tarifs du restaurant scolaire : + 5% et celle des tarifs des services périscolaires : + 3.5%.

Catherine Faivre est effarée de tout ce qui est jeté au niveau quantité au restaurant universitaire. Elle pose la question pour savoir ce qu'il en est au niveau du restaurant scolaire de Jacob-Bellecombette.

Olivier Marmet répond que ce n'est pas le cas à La Dorade : les repas sont très appréciés. Par contre, il y a un gaspillage au niveau des goûters, qui ne sont pas adaptés et appréciés par les enfants malgré plusieurs signalements. Il propose donc de les arrêter.

Mathias Leblois signale que les goûters fournis par les parents sont souvent industriels.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de supprimer la fourniture des goûters au 1^{er}/09/2022.

- La mise à jour du règlement intérieur des accueils municipaux pour préciser la facturation à appliquer aux familles qui n'ont pas annulé leurs réservations à La Dorade suite à l'absence d'un professeur alors qu'elles ont été prévenues en amont.

Catherine Faivre propose de remettre la notion de 48h à l'avance plutôt que de parler de délai raisonnable. (*)

() Après consultation du service concerné, il s'avère que la notion de délai raisonnable n'apparaît pas, il est stipulé « respecter le délai permettant l'annulation des repas commandés » soit la veille avant 10h en jour ouvré. L'annulation sans frais pour les familles étant corrélée au délai de prévenance.*

Olivier Marmet ajoute qu'il n'y a pas d'annulation d'office pour ne pas se substituer aux parents car certains enfants peuvent être accueillis dans d'autres classes (sauf en cas de sortie scolaire où c'est le service animation jeunesse qui s'en charge).

A l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier le règlement intérieur des accueils municipaux au 01/09/2022 avec l'ajout de la facturation au coût total (repas + personnel) quand un enseignant est absent et que les familles sont prévenues dans un délai permettant l'annulation mais qu'elles ne le font pas.

Olivier Marmet précise que depuis la réunion des commissions, la commune a reçu un courrier de la CAF demandant de se positionner sur la grille tarifaire concernant les familles extérieures :

- Actuellement la tarification pour les familles est non modulée (tarif unique). La CAF demande de trancher : soit la commune conserve ce tarif unique, auquel cas les heures et les charges et produits associés ne doivent pas être déclarés à la CAF et ne bénéficieront donc pas de la prestation de service ; soit il faut mettre en place des tarifs au QF pour les familles non jacobines : les tranches de QF doivent être les mêmes que pour les jacobins, les tarifs peuvent quant à eux être différents.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier au 01/09/2022 la tarification pour les familles non jacobines en modulant en fonction du QF :

- périscolaire : mêmes grilles au QF que les jacobins + 1 €
- extrascolaire : mêmes grilles au QF que les jacobins + 2 €.

4. Rétrocession par Cristal Habitat à la commune du trottoir et de l'aire à conteneurs chemin de Miremont

Brigitte Bochaton rappelle que lors de la réalisation de la ZAC des Châtaigneraies, il était convenu que la commune récupérerait dans son domaine public les équipements publics ; concernant la copropriété Résidence Artémis, il s'agit du trottoir et de l'aire à conteneurs, chemin de Miremont soit 184 m² (parcelles AD 390, 391, 392 et 393), conformément au plan de division et à l'extrait du plan cadastral que vous trouverez en annexes.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les documents pour la rétrocession par Cristal Habitat à la commune du trottoir et de l'aire à conteneurs chemin de Miremont soit 184 m² (parcelles AD 390, 391, 392 et 393).

5. Questions diverses

Information sur les dates à venir :

- 17/08 : soirée Ciné Plein'Air « *Alice au pays des merveilles* » école élémentaire
- 05/09 : forum des associations à la Jacobelle à 18h30
- 06/09 : conseil municipal à 19h
- 10/09 : apéro-concert dans le Grand Pré

Après un tour de table, **Brigitte Bochaton** lève la séance.